

## Dix ans de mise en application du système OHADA dans les pays en développement, les difficultés d'adoption des normes comptables internationales : le cas du Cameroun



**Souleymanou Kadouamai**

Docteur en Sciences de Gestion  
Enseignant-chercheur au département  
de Comptabilité et Finance - FSEG  
Université de Ngaoundere - Cameroun  
souleymanouk@yahoo.fr

*Dans ses différentes dimensions, la conformation aux normes internationales est au cœur des débats. L'objet de l'harmonisation et de la normalisation comptable internationale est de se doter a priori d'un cadre de communication de l'information comptable diffusée à partir d'un langage homogène. Compte tenu du développement des échanges entre les pays, l'harmonisation internationale des comptabilités s'impose à travers des innovations qui vont forcément s'implémenter avec difficulté car, l'adoption des normes internationales présente des exigences coûteuses pour les pays en voie de développement. Cet article se propose d'illustrer les perspectives de passage des entreprises camerounaises du système OHADA<sup>1</sup> aux normes comptables internationales IFRS. L'article soutient que le fonctionnement des marchés boursiers et la maîtrise des innovations édictées par les normes internationales constituent un facteur clé qui favoriserait le processus d'adoption.*

**Mots clés :** Système comptable OHADA, difficultés d'adoption, normes comptables internationales, pays en de développement, Cameroun.

<sup>1</sup> NDLR : L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a été créée par le Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique signé le 17 octobre 1993 à Port-Louis (Ile Maurice). L'OHADA regroupe aujourd'hui 16 pays (les 14 pays de la Zone franc CFA, plus les Comores et la Guinée Conakry).